



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur KNIGHT John, 9 rue Serpente - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer une déambulation costumée avec des fusées éclairantes dans la ville afin de prendre des photos, le dimanche 19 février 2023 de 09 h 00 à 13 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de cette déambulation.

ARRETE

Article 1 : La déambulation décrite dans la demande susvisée sont autorisées sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la durée de la déambulation ils emprunteront les lieux suivants : rue Serpente, rue Alexandre Bétolaud, parvis de l'église Boulevard Mestadier, place du Marché, place d'Armes et halles, rue de la Prison, Jardin Public, rue St Joseph, place du Marché au Blé, rue du Portail, porte du Puycharraud, rue Fossé St Jean, place Emile Parrain et Hôtel de Ville.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le neuf février deux mille vingt-trois.

Destinataires :

- *Monsieur Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur KNIGHT John.*

Le Maire,



Etienne LEJEUNE